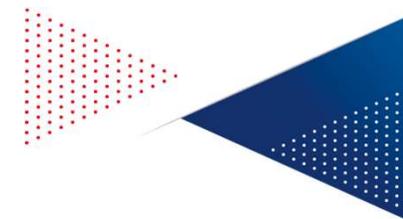


COMMISSION FEDERALE DE L'ARBITRAGE

F5

Poule B

2024-2025



Nom Prénom Arbitre	Classement	Affectation
GRATIANNE GAEL	1	F4
HOUGUET NICOLAS	2	F5
BENETEAU ROMAIN	3	F5
ROUQUETTE JULIEN	4	F5
EL BEDOUI LAKHDAR	5	F5

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport.